

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

Nº M21- 073160

ND: 79872

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2473

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KANDAM NALILA & BEN RACHID

Date de naissance : 27/05/1953

Adresse : 127 RUE EL ALLOUYAOUI 3<sup>e</sup> étage

N° 4 CASABLANCA

Tél. : 0663355119

Total des frais engagés : 4195,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06/07/2021

Nom et prénom du malade : BEN RACHID

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ACFA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/07/2011	M2 + ECG		300 100	Dr. HASSAN F.I. AJ Cardiologie Adulte et Pédiatrique 79, Rue de Rome, Angle Bd 2 Mars Rés. Carré d'Or - Casablanca GSM: 061.71.00.44

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
062266 Casabianca 11.06.2021	06/07/21	37919,-

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Ilhame HJIAJ Ep. BENOMAR

الدكتورة إلهام أحجيج بنعمر

**Cardiologie Adulte  
et Pédiatrique**

## Diplômée de la faculté

et Pédiatrique

للكبار والأطفال

خريجة كلية الطب

بلج - بحث

## طبيبة سابقة بمستشفيات

فنسا - بادیس و مونیولی

### Ancienne Interne des Hôpitaux de

Montpellier et Paris - France

MESFIOU MOUNA

PHARMACIE DES HABOIS

Casablanca, le : 06/07/2021.

Nom :

Bourachi Abderrahim

89-112

Soft Tambour too:  $\frac{1}{2}$  cpxl

2-1 Nebilet 5. %  
4 x 100.00

\* 3d Dure forte: ~~long time~~

4-1 Xoretto 15.1g

## **XARELTO 15 mg**

P.P.V : 909,00 DH

Bayer S.A.  
**XARELTO 15 mg**

**P.P.V.: 900.00 P.M.**

Bauer S.A.

**KELTO 15 mg**  
aroxaban  
caps  
**DPMI**

P.P.V : 909,00 D  
Dover S.A

**ELTO 15 mg**  
oxaban  
C

P.V. 529,00 D  
Bayer S.A.

A standard linear barcode is located at the bottom right of the page, consisting of vertical black bars of varying widths on a white background.

~~79, rue de Rome angle bd 2 mars, res Carré d'Or - RDC - Casablanca~~

Tél. : 05.22.81.54.54 / 05.22.82.54.54 - Urgence : 06.61.71.00.44

LOT: 21110 PER: 03/2026  
PPV: 100,70 DH

LOT: 20056 PER: 04/2025  
PPV: 100,70 DH

LOT: 21110 PER: 03/2026  
PPV: 100,70 DH

LOT: 21110 PER: 03/2026  
PPV: 100,70 DH